



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2015 à 19h00 en Mairie

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 02/03/15 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (33): M. Jean-Loup METTON, Mme Claude FAVRA, M. Antoine BOUCHEZ, Madame Gabrielle FLEURY, M. Joël GIRAULT, M. Patrice CARRE, Mme Nicole GIBERT, M. Pascal HUREAU, Madame Marie COLAVITA, M. Jean LAURENT, M. Alain MILLOTTE, Monsieur Jacques DUCHESNAY, Madame Marie-José RAMBEAU, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Liliane GRAÏNE, Madame Françoise DECORDE, Mme Odile CABANNA-GRAVIER, Monsieur Karim TAKI, Madame Laurence CHARREYRE, Monsieur Etienne LENGEREAU, Mme Bénédicte LORSIN-CADORET, Madame Gwenola RABIER, Madame Linda YAZIDI, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Clément FORESTIER, Madame Charlotte BAELDE, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Anne BELHEUR, Madame Dominique ARMANO-PELLAN, M. Claude DROUET, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY, Monsieur Boris GILLET

Donnant pouvoir (9) :

M. Thierry VIROL à M. Jean-Loup METTON
Mme Dominique GASTAUD à M. Jean LAURENT
Mme Carole HIRIGOYEN à Mme Nicole GIBERT
Monsieur Eric CASTIGNOLI à Madame Marie-Sophie LESUEUR
Monsieur Patrice ONDOUA à M. Patrice CARRE
Monsieur David CAMUS à Mme Claude FAVRA
Monsieur Benoît SABBAGH à Madame Gabrielle FLEURY
Madame Caroline ESTEVENON à Monsieur Clément FORESTIER
Madame Marie-Cécile MARSONE à Madame Marie COLAVITA

Absents (1) : Monsieur Pierre PERROCHEAU

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, Mme MICHEL, Mme VERGARA, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : Mme AUSTIN.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire des évènements survenus en début d'année et notamment ceux du 8 janvier 2015 à Montrouge.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 01/01/15 :

Adopté à la majorité – Abstention du groupe Socialistes, Radical de Gauche, Europe Ecologie des Verts, Communiste et Indépendant et de M. GILLET.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Administration générale :

DC 2014-278 Maison des Associations - Conventions de mise à disposition (conventions annuelles 2014/2015 avec 32 associations - mises à dispositions gracieuses)

DC 2014-280 87 avenue Aristide Briand - convention d'occupation précaire (loyer mensuel de 313,92 € hors charges)

DC 2014-294 Défense des intérêts de la ville confiée à la SCP Sartorio – Lonqueue – Sagalovitch et associés – Recours contre le permis de construire n° PC 09204914-1009 (6 Passage Raymond)

DC 2014-295 Acceptation d'une convention de prêt d'œuvre (œuvre 'Fukushima, vue n° 2, hommage à Hokusai' prêtée à la Galerie Le Point Fort à l'occasion d'une monographie de l'artiste Pénélope - prêt à titre gracieux)

Finances :

DC 2015-29 Actualisation de la décision de création des régies d'avances temporaires pour les classes transplantées de Montrouge - année scolaire 2015 (augmentation du montant maximum de l'avance, élargissement des dépenses réalisables)

Marchés publics - contrats de prestations :

DC 2014-277 Attribution du lot 4 (Peinture, revêtements décoratifs) du marché d'aménagement d'une coque à destination d'une école maternelle sise 34, rue Maurice Arnoux (90 126,14 € HT)

DC 2014-272 Restructuration du carré militaire 14-18 du cimetière de la ville de Montrouge - Avenant n°1 au marché n°2014/24 (ajout de deux puits de fondation supplémentaires, nécessaires à la solidité du monument en granit - 2 000 € HT par puits)

DC 2014-273 Construction des tribunes et des vestiaires du stade Jean Lezer à Montrouge - Avenant n°4 (nouvelle répartition financière entre cotraitants - sans prolongation de délai, ni incidence financière)

DC 2014-288 Acquisition d'un véhicule utilitaire avec benne déposable au sol pour le service des espaces verts (43 129,50 € TTC, carte grise comprise)

DC 2014-291 Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Buffalo - Marché n°2014-16 / lot 2 - avenant n°1 (adaptation de certaines menuiseries : mise en œuvre d'ouvrants toute hauteur et suppression du système d'ouverture oscillo-battant - 4 980 € HT, soit 0,7 % du montant du marché initial)

DC 2014-293 Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et extension de la Distillerie de Montrouge / Accord cadre n°2012-39 - marché subséquent n°6 (64 800 € HT)

DC 2014-282 Prestation de services d'hygiène alimentaire pour les restaurants municipaux de la Ville (selon bordereau des prix, avec maximum annuel de 40 000 € HT)

DC 2015-1 Avenant n°1 au marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la révision du POS et à l'élaboration du PLU de la Ville de Montrouge n°2014/29 (rémunération par acomptes mensuels successifs au prorata de l'avancement des études - sans incidence financière)

DC 2014-281 Mission d'études de programmation pour la restructuration des bâtiments de l'ilot Paul Bert (50 527 € HT)

DC 2014-296 Organisation de séjours de vacances d'été 2015 pour les enfants âgés de 4 à 17 ans (montant par séjour et par enfant)

Lot 1 : Poneys et vie à la campagne 4 à 6 ans : 410 € TTC

Lot 2 : Bord de mer et milieu marin en Bretagne 5 à 7 ans : 519 € TTC

Lot 3 : Équitation tout niveau 6 à 12 ans : 992,80 € TTC

Lot 4 : Vacances en bord de mer dans le Calvados 6 à 12 ans : 708 € TTC

Lot 5 : Activités nautiques et bord de mer en Bretagne 8 à 12 ans : 856 € TTC
 Lot 6 : Activités physiques de pleine nature en moyenne montagne 6 à 12 ans : 870 € TTC
 Lot 7 : Multi activités en village vacances 6 à 12 ans : 940 € TTC
 Lot 8 : Multi activités à la montagne 13 à 15 ans : 940 € TTC
 Lot 9 : Séjour linguistique en Irlande (langue : anglais) 12 à 14 ans : 1 492 € TTC
 Lot 10 : Bord de mer et activités nautiques 13 à 15 ans : 856 € TTC
 Lot 11: Séjour linguistique en Irlande (langue : anglais) 15 à 17 ans : 1 492 € TTC
 Lot 12: Séjour itinérant en Europe 14 à 17 ans : 1 250 € TTC
 DC 2015-11 Marché de fourniture d'articles à usage unique pour la restauration (selon bordereau des prix)
 DC 2015-19 Travaux d'impression pour les services de la Ville - lot 1 (papiers et enveloppes imprimés) (selon bordereau des prix)
 DC 2015-15 Travaux d'impression pour les services de la Ville - lots 2 (dépliants, invitations, tracts, cartes et affiches) et 3 (brochures et catalogues) (selon bordereau des prix)
 DC 2015-30 Marché de régie publicitaire du magazine d'information municipale - Avenant n°1 (prolongation jusqu'au 31 mars 2015)
 DC 2015-32 Marché n°2013-35 - Travaux de restauration de l'église Saint Jacques Le Majeur / Lot 8 - Chauffage - Ventilation - Plomberie / Avenant n° 1 (avancement de certains travaux de la tranche conditionnelle n° 1 en tranche ferme, sans incidence financière)
 DC 2015-17 Maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition et reconstruction de l'abri bouliste à Montrouge / Accord cadre de maîtrise d'œuvre n°2012/39 - marché subséquent n°7 (39 469,44 € HT)

Urbanisme :

DC 2014-265 Retrait de la préemption du fonds de commerce sis 2 rue Théophile Gautier
 DC 2014-283 51 avenue de la République - préemption des lots 28 (appartement de 30,44 m²) et 31 (cave) (175 000 €+ 5 000 € de mobilier + frais et honoraires)
 DC 2015-7 Pavillon Henri Barbusse - convention d'occupation (70 € mensuels)
 DC 2015-23 Convention de mise à disposition d'une salle au profit du CATTP - Avenant n°1 (prolongation jusqu'au 30 avril 2015)
 DC 2015-25 2 bis rue Couprie - convention d'occupation précaire (150 € mensuels)

Manifestations - Spectacles :

DC 2014-258 Convention relative à l'atelier de maquettes avec le foyer de vie Jeany (à titre gracieux)
 DC 2014-261 Convention portant sur l'exposition d'une maquette 'La ville de demain, quelle place pour les adultes porteurs de handicap ?' (à titre gracieux)
 DC 2014-263 Convention relative à la rencontre autour du film 'Le soldat inconnu vivant' (300 € TTC)
 DC 2014-266 Contrat portant sur deux conférences présentées par Pierre LEVY : 'Blues Blanc, Blues Anglais, Blues Rock (Années 60 et 70)' et 'Le Rock Anglais Des Années 60' (900 € TTC pour les deux conférences)
 DC 2014-267 Contrat relatif au concert de l'ensemble TSUICA (1 000 € TTC)
 DC 2014-268 Contrat portant sur la projection du film 'L'Extase et l'Agonie' de Carol Reed (145,90 € TTC)
 DC 2014-269 Contrat relatif à la conférence intitulée 'L'espace au service du citoyen' (à titre gracieux)
 DC 2014-270 Contrat relatif à la rencontre intitulée 'Le rôle de l'aidant dans la maladie d'Alzheimer', introduite par la projection du court-métrage 'Paroles de Proches' (à titre gracieux)
 DC 2014-271 Contrat portant sur un récital de piano de Mika AKIYAMA (1 200 € TTC)
 DC 2014-274 Convention entre la Ville de Montrouge et l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (ARBA-ESA) (exposition des trois lauréats de la JCE 2013/2015 - 1 500 € TTC)
 DC 2014-276 Convention relative au spectacle 'Petites souffleries pour grand souffleur' (844 € TTC)
 DC 2014-279 Contrat de cession avec SMartFr - La Nouvelle Aventure relatif à l'organisation du spectacle 'Shim et Sham's magic cake' (2 500 € TTC)

DC 2014-284 Contrat relatif aux mardis ciné du 1er semestre 2015 (2 1000 € TTC pour 20 séances)

DC 2014-285 Convention relative à la projection du film 'Le Bourreau' (706,20 € TTC)

DC 2014-286 Convention relative aux cafés parents du 1er semestre 2015 (750 € TTC pour 3 prestations)

DC 2014-287 Contrat de cession avec Auguri Productions relatif à l'organisation du concert de Julien Doré (21 100 € TTC)

DC 2014-289 Contrat relatif au spectacle : 'Les expérimentations de Mirabelle', épisode de 'La Salle de bains' (1 050 € TTC)

DC 2014-290 Contrat relatif à la conférence dans le cadre de 'La Science se livre 2015' (200 € TTC)

DC 2014-292 Contrat de cession avec la Compagnie C(h)aractères relatif à l'organisation du spectacle 'Haïm - à la lumière d'un violon' (9 702,73 € TTC)

DC 2015-2 Contrat de cession avec la Compagnie Mademoiselle S. relatif à l'organisation du spectacle 'La demande en mariage & l'ours' (4 700 € TTC)

DC 2015-3 Contrat de cession avec l'association 'À la Croisée Des Arts' relative à l'organisation de la représentation de 'Cher Mozart' dans le cadre du Projet pédagogique 'Prenons l'air' (19 902 € TTC)

DC 2015-4 Contrat de cession avec l'association Opus 5 relatif à l'organisation du concert 'Nouvelle Europe, Schubert-Mozart' (12 500 € TTC)

DC 2015-8 Contrat relatif à l'atelier scientifique 'La Science et Enfance' (309,38 € TTC)

DC 2015-6 Convention de partenariat entre la ville de Montrouge et le Géant des Beaux Arts (mise à disposition de 4 chèques-cadeaux de 500 € pour 4 artistes du Salon de Montrouge, attribution d'une carte de réduction à l'ensemble des artistes du Salon et d'un Kit pour les ateliers pour enfants)

DC 2015-10 Contrat de cession avec l'association Arte & Arte pour l'organisation de l'exposition Miniartextil 2015 (15 000 € TTC)

DC 2015-12 Contrat de cession avec 20h40 productions relatif à l'organisation du spectacle 'Déshabillez mots II' (4 747,50 € TTC)

DC 2015-13 Contrat portant sur la conférence 'Bienvenue en Transhumanie' (500 € TTC)

DC 2015-14 Contrat de cession avec BREAK Productions relatif à l'organisation du concert de Slowly Rolling Camera (2 700 € TTC)

DC 2015-16 Contrat relatif à l'exposition 'Ombres Blanches' d'Antoine Guilloppe (2 924 € TTC)

DC 2015-20 Contrat de cession avec l'association Sortie de secours Théâtre relatif à l'organisation du défilé des rois mages géants (3 000 € TTC)

DC 2015-21 Contrat de cession avec l'association Fanfare Youri Gargariz relatif à l'organisation d'une animation musicale en déambulation (650 € TTC)

DC 2015-18 Contrat relatif aux café-philo du 1er semestre 2015 (1 200 € TTC pour 6 séances)

DC 2015-22 Contrat de cession avec la Compagnie PAGE 27 relatif à l'organisation du spectacle 'Les Ecrits de Monsieur Girardot de Nozeroy' (2 816 € TTC)

DC 2015-24 Contrat relatif à la projection du film 'Bruegel le moulin et la croix' (105,50 € TTC)

DC 2015-26 Acceptation d'un contrat sur spectacle : Max Jacob, art poétique (780 € TTC)

DC 2015-27 Contrat établi avec la Ferme de Tiligolo (510 € TTC)

DC 2015-33 Contrat relatif aux ateliers d'écriture - 1er semestre 2015 (1 320 € TTC pour 12 ateliers)

DC 2015-34 Contrat établi avec l'association La forêt des enchanteurs (400 € TTC)

M. MOULY intervient sur une décision :

DC 2014 – 296 : Il souhaite connaître le nombre de places proposées pour les colonies de vacances d'été. M. le Maire lui en donne le détail par séjour et par période et précise que si besoin des places peuvent être rachetées au prestataire à la condition que ce dernier en ait encore de disponible. Il tient également à signaler qu'il semblerait que les colonies de vacances ne soient plus très en vogue, mais que Montrouge ne souffre pas de cette désaffection, sans doute parce que des séjours aux thèmes différents sont proposés.

Mme DE PABLO demande des précisions sur différentes décisions :

DC 2014 - 273 : Il s'agit du compte prorata, à la fin du chantier une répartition se fait entre les différentes entreprises.

DC 2014 – 293 : Les travaux concernent essentiellement la rénovation des sanitaires, la création d'un bureau, d'un local d'accueil pour servir de la billetterie, la pose de fenêtres isolantes.

DC 2015 – 6 : Il s'agit de 500€ par artiste.

ASSEMBLEE

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal et fixation du tableau

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-1 à 4

Monsieur Vincent FLEURY m'a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal au sein de notre assemblée à compter du 10 février dernier. Il convient donc de procéder à l'installation, dans le siège laissé vacant, de la candidate figurant immédiatement après le dernier élu de la liste « Avec vous pour Montrouge ».

J'ai donc demandé à Madame Linda YAZIDI qui figurait sur cette liste d'être présente aujourd'hui parmi nous, afin de procéder à son installation. Elle se substituera à Monsieur Vincent FLEURY dans les organismes et commissions dans lesquels il avait été désigné pour siéger.

Par ailleurs nous devons fixer le nouveau tableau du Conseil Municipal comme suit :

Monsieur Jean-Loup METTON Maire
Madame Claude FAVRA 1er adjoint
Monsieur Thierry VIROL 2ème adjoint
Madame Dominique GASTAUD 3ème adjoint
Monsieur Antoine BOUCHEZ 4ème adjoint
Madame Gabrielle FLEURY 5ème adjoint
Monsieur Joël GIRAULT 6ème adjoint
Madame Carole HIRIGOYEN 7ème adjoint
Monsieur Patrice CARRE 8ème adjoint
Madame Nicole GIBERT 9ème adjoint
Monsieur Pascal HUREAU 10ème adjoint
Madame Marie-Line COLAVITA 11ème adjoint
Monsieur Jean LAURENT 12ème adjoint
Monsieur Alain MILLOTTE Conseiller(e) Municipal(e)
Monsieur Jacques DUCHESNAY "
Madame Marie-José RAMBEAU "
Monsieur Jean-Yves VERZEELE "
Madame Liliane GRAINE "
Madame Françoise DECORDE "
Madame Odile CABANNA "
Monsieur Eric CASTIGNOLI "
Monsieur Karim TAKI "
Madame Laurence CHARREYRE "
Monsieur Patrice ONDOUA "
Monsieur Etienne LENGEREAU "
Monsieur David CAMUS "
Madame Bénédicte LORSIN-CADORET "
Madame Gwenola RABIER "
Monsieur Benoit SABBAGH "
Madame Linda YAZIDI "
Madame Caroline ESTEVENON "
Madame Marie-Sophie LESUEUR "
Monsieur Clément FORESTIER "
Madame Charlotte BAELDE "
Monsieur Pierre PERROCHEAU "
Madame Marie-Cécile MARSONE "
Madame Carmelina DE PABLO "

Madame Anne BELHEUR "
Madame Dominique ARMANO-PELLAN "
Monsieur Claude DROUET "
Monsieur Joaquim TIMOTEO "
Monsieur Paul-André MOULY "
Monsieur Boris GILLET "

Adopté à l'unanimité

FINANCES

1 - Subventions complémentaires au titre de 2015

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2015-5

Régulièrement, le Conseil Municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt local des projets et des activités menés par les établissements publics et les associations, je vous propose d'inscrire les attributions suivantes :

Ecole de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine	6 041,14
TOTAL GENERAL	6 041,14 €

Cette attribution sera imputée à l'article 6574 «Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

M. TIMOTEO tient à saluer le travail remarquable réalisé par cette structure qui permet l'insertion professionnelle de plus des deux tiers des jeunes qui la fréquentent, et estime que cette subvention est grandement méritée.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande relatif au marché d'entretien des locaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-6

Le 28 février 2013, notre assemblée délibérante acceptait la participation de la ville au groupement de commande pour la passation d'un marché d'entretien des locaux. Destiné à réunir la Commune et le Centre d'action sociale (CAS), ce marché a pour objet l'entretien des locaux suivants : Espace Jeunes Michel-Saint-Martin, parties du Pôle santé solidarité Claude-Manonviller dédiées au CAS et au Centre municipal de santé, extension du centre de loisirs Jules Guesde, Pavillon Delerue et Distillerie.

Parvenu à son terme, ce marché s'apprête à être relancé, en incluant, en plus du périmètre initial, quelques locaux du service Espaces verts (Paul Bert, Briand et Hôtel de Ville). Fort de la première expérience, il semble à présent possible d'envisager de rendre ce marché pluriannuel. Par conséquent, son montant cumulé impose d'avoir recours à une procédure d'appel d'offres.

Dans cette circonstance, l'article 8 du code des marchés publics impose que soit constituée, au sein du groupement de commandes, une commission d'appel d'offres ad hoc. Celle-ci comprend, pour chacun des membres du groupement, un membre titulaire et un membre suppléant, élus parmi les membres de chaque commission d'appel d'offres. Aussi, pour la Commune, il nous revient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

M. le Maire propose Jean LAURENT en titulaire et Alain MILLOTTE en suppléant.

M. MOULY souhaiterait, que son groupe soit représenté au sein de cette commission, par le biais des représentants de la commission d'appel d'offres du centre d'action sociale.

Adopté à la majorité
Abstention de M. GILLET

AFFAIRES CULTURELLES

1 - 60ème Salon d'art contemporain - Partenariat avec EKIMETRICS

Rapporteur : Madame FLEURY

Délibération n°2015-7

Entreprise privée spécialisée dans l'étude des publics, le marketing numérique et le conseil, Ekimetrics désire voir grandir son partenariat, initié avec la ville de Montrouge lors du 59ème salon d'art contemporain, au travers d'un mécénat renforcé.

Pour la 60ème édition du Salon de Montrouge, Ekimetrics double sa participation. L'entreprise versera ainsi une subvention totale de 5 000 €.

Aux 2 500 € existants, reversés sous la forme de cinq bourses de 500€ chacune, pour l'aide à la production de cinq artistes œuvrant dans les arts numériques, s'ajoute une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour participer à la scénographie de ces 5 modules.

Je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant, et d'accepter de reverser la somme dédiée aux artistes concernés.

M. GILLET s'interroge sur l'intérêt de ce partenariat pour Ekimetrics.

M. le Maire lui énumère les différents points de la convention qui fait notamment état d'une large visibilité auprès des artistes, sur les supports de communication ainsi que sur le catalogue et des opportunités de relation publique dont cette entreprise bénéficiera durant le salon.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

2 - Chasse aux Trésors des Soleillades 2014 : attribution des lots aux gagnants.

Rapporteur : Madame FLEURY

Délibération n°2015-8

A l'occasion de la journée des Soleillades, le samedi 20 septembre 2014, la Ville de Montrouge a organisé en partenariat avec la société Ma Langue Au Chat une Chasse aux Trésors, gratuite et ouverte à tous, ayant pour but de faire découvrir aux montrougiens et montrougiennes le patrimoine de leur Ville. A l'issue de la journée a eu lieu un tirage au sort afin de déterminer l'identité des gagnants de cette Chasse aux Trésors parmi les participants ayant résolu l'intégralité des énigmes.

Ont été attribués les lots suivants :

- Lot n.1 : un voyage à Séville pour 2 personnes comprenant 2 allers-retours Paris-Séville en vols directs, 2 nuits d'hôtel en 3 ou 4 étoiles avec petit-déjeuner ainsi qu'une excursion artistique à Séville d'une valeur de 1200 € TTC.

- Lot n. 2 : Quatre « Pass annuels » (2 adultes, 1 jeune, 1 enfant) pour le Zoo de Vincennes + 1 appareil photo numérique Canon Ixus d'une valeur de 316,81 € TTC.

- Lot n.3 : Un abonnement Duo « Un an à Versailles » + 1 appareil photo numérique Canon Ixus d'une valeur de 171,81 € TTC.

- Lot n°4 : Deux fois deux places pour des spectacles de la saison 2014 / 2015 à Montrouge d'une valeur totale de 100€ TTC.

Je vous remercie de bien vouloir valider l'attribution de ces lots.

M. MOULY s'étonnant qu'il y ait nécessité de délibérer cette année pour une action récurrente, sans qu'il y ait eu besoin de le faire les années précédentes, annonce l'abstention du groupe Socialistes, Radical de Gauche, Europe Ecologie des Verts, Communiste et Indépendant.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe Socialistes, Europe Ecologie les Verts, Radical de gauche, Communiste et Indépendant et de M. GILLET

AFFAIRES DIVERSES

1 - Conventions de mécénat relatives à l'acquisition de cloches du carillon du Beffroi

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-9

En 1999, pour fêter le passage à l'an 2000, la Commune de MONTRouGE s'est dotée d'un carillon de 28 cloches qui a été installé dans son Beffroi et qui est, à ce jour, l'un des plus importants d'Île-de-France. Depuis cette date, chacun peut profiter du concert du carillon. Afin de développer encore ce carillon et d'élargir son amplitude musicale, la Ville souhaite installer trois nouvelles cloches : Ré#, Fa# et Sol#.

Fortes des dispositions de la loi 2003-709 du 1er août 2003 favorisant les actions en faveur du mécénat, la Commune a décidé de lancer une opération de mécénat pour ouvrir la possibilité à des entreprises montrougiennes, qui souhaiteraient renforcer leurs liens avec la Ville, de contribuer à cette activité d'intérêt général. Conformément aux instructions des services fiscaux, cette opération peut ainsi ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du Code général des impôts.

Les sociétés Crédit Agricole, Bayard Presse et BabyliSS ont répondu favorablement à cette proposition, faisant le choix d'apporter leur concours financier à cette réalisation, étant précisé que les cloches considérées seront versées au patrimoine de la Commune. Des conventions ont été préparées afin de prévoir les modalités suivantes : apport financier du mécène, dispositions relatives à la communication sur cette opération et contreparties (nom de la société gravé sur la cloche, possibilité d'assister à la fonte de la cloche et d'organiser des visites dédiées du carillon). Ces conventions sont à présent soumises à l'approbation de notre assemblée délibérante.

Mme DE PABLO demande combien coûte une cloche.

M. le Maire lui répond que les prix de celles dont il est question ce soir oscillent entre 2000 et 3000€.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

2 - Organisation du Quiz Europe dans le cadre de la Semaine Européenne

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-10

Afin de faire découvrir au plus grand nombre la richesse et la diversité des pays de l'Union européenne, la ville de Montrouge organise, chaque année, une Semaine européenne. Tenu au mois de mai, autour de la Journée de l'Europe, cet événement propose, outre des rencontres, spectacles et expositions, un jeu-concours sous forme d'un quiz de quinze questions. Centré sur la Lettonie, pays qui assure, ce semestre, la présidence tournante du Conseil de l'Union Européenne, ce jeu est une occasion ludique, ouverte au plus grand nombre, d'apprendre en se divertissant.

Il revient par conséquent à notre assemblée délibérante de confirmer l'organisation de ce quiz en adoptant son règlement qui, notamment, détaille les lots attribués aux vainqueurs, dont un voyage à Riga à titre de premier lot.

Mme DE PABLO émet l'idée qu'à la faveur de cette manifestation la Ville s'inscrive dans la Charte

Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et y sensibilise la population.

A M. GILLET qui aurait souhaité avoir le règlement du quiz, M. le Maire rappelle qu'il peut s'adresser à la Direction Générale des Services pour consulter au préalable les dossiers qui seront présentés en conseil municipal.

Adopté à la majorité
Abstention de M. GILLET

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 - Débat d'Orientation Budgétaires de l'exercice 2015 de la Ville de Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2015-11

1. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE MONTRouGE

A la date de rédaction de ce rapport, les opérations de report en investissement et de rattachement en section de fonctionnement ont été menées à terme. Les chiffres présentés pour la clôture de l'exercice 2014 sont donc très proches de ceux que vous retrouverez lors de l'établissement du compte de résultat, et traduisent fidèlement les réalisations effectuées au cours de cet exercice.

1.1 La section de fonctionnement Charges réelles de fonctionnement

En K€	CA 2011	BP 2012	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Clôture 2014
Charges de personnel	38 804	39 621	40 011	40 855	41 020	43 006	41 819
Autres charges de gestion	21 203	22 513	22 196	23 960	23 562	25 372	22 861
Charges financières	819	1 124	863	990	732	945	693
Total hors péréquation	60 826	63 258	63 070	65 805	65 314	69 323	65 373
FPIC	-	500	247	840	916	1 600	1 605
FNGIR	8 558	8 558	8 725	8 725	8 809	8 809	8 809
Total charges de fonctionnement	69 384	72 316	72 042	75 370	75 039	79 732	75 787

Evolution des charges réelles de fonctionnement

En %	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Clôture 2014
Charges de personnel	1,32%	3,11%	2,52%	1,95%
Autres charges de gestion	-0,31%	4,68%	6,15%	-2,98%
Charges financières	5,54%	5,37%	-15,18%	-5,33%
Total des charges de fonctionnement	0,80%	3,69%	3,56%	0,09%

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), principal mécanisme de péréquation, est stabilisé depuis 2013 à hauteur de 8 809 K€. Ce montant ne devrait plus évoluer à l'avenir, et sera repris tel quel au budget 2015.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) poursuit en revanche sa progression, atteignant 1 605 K€ sur 2014, contre 916 K€ en 2013. Comme nous le verrons, cette hausse extrêmement marquée est amenée à se poursuivre en 2015 et 2016, entraînant une dégradation progressive de nos marges de fonctionnement.

Hors péréquation, c'est-à-dire en déduisant le FNGIR et le FPIC, nos charges de fonctionnement sont restées globalement stables entre 2013 et 2014. Dans le détail, nous observons que le seul chapitre en hausse est celui des charges de personnel, en évolution de +1,95%, soit un niveau d'augmentation plus modeste qu'au cours de 2012 et de 2013, correspondant à l'effet GVT. Les autres charges de gestion sont pour leur part en baisse de -3%, avec une diminution en volume de 700 K€. Cette contraction s'explique d'une part par la baisse de nos consommations d'énergie,

grâce à un climat particulièrement clément, et d'autre part par la diminution de notre participation à la SOGEB (Société de Gestion du Beffroi), qui est passée de 675 K€ en 2013 à seulement 250 K€ en 2014. Rappelons également que l'exercice 2014 n'a pas eu à supporter le coût de l'organisation du Salon des Jeunes Créateurs Européen. Enfin, nos charges financières sont également en diminution, sous l'effet de l'effondrement du taux directeur de la BCE, entraînant à la baisse l'ensemble de nos taux variables.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les résultats sont les suivants :

Produits réels de fonctionnement

En K€	CA 2011	BP 2012	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014	Clôture 2014
Impôts et taxes	48 022	44 536	47 957	48 879	49 470	49 228	49 443
<i>dont taxes ménages (Foncier + Habitation)</i>	24 514	23 398	24 420	25 118	25 016	25 661	25 256
<i>dont TP / CFE (à partir de 2011)</i>	4 922	5 472	7 099	5 950	5 950	5 620	5 726
<i>dont CVAE (à partir de 2011)</i>	8 555	7 907	7 907	10 223	10 223	9 970	9 970
<i>dont TASCOM + IFER</i>	199	196	183	183	231	231	249
<i>dont TEOM</i>	3 046	3 066	3 077	3 221	3 211	3 244	3 263
<i>dont droits de mutations</i>	5 030	2 800	3 212	2 200	2 734	2 500	2 771
Dotations et participations	24 275	22 031	23 885	21 490	23 830	20 697	22 836
<i>dont DGF</i>	17 157	17 086	17 086	16 804	16 804	16 037	16 037
<i>dont compensations fiscales</i>	1 674	826	826	683	683	596	596
<i>dont autres concours financiers de l'Etat</i>	261	212	256	189	194	239	239
<i>TOTAL Dotations de l'Etat</i>	19 092	18 124	18 168	17 676	17 681	16 872	16 872
Produits des services	10 155	8 661	9 766	8 942	10 088	9 616	10 767
Autres produits de fonctionnement	3 716	1 175	1 648	1 368	1 744	1 315	1 822
Total produits de fonctionnement	86 168	76 403	83 256	80 679	85 132	80 856	84 868
FNGIR	-8 558	-8 828	-8 725	-8 725	-8 809	-8 809	-8 809
Total après péréquation	77 610	67 575	74 531	71 954	76 323	72 047	76 059

Evolution des produits réels de fonctionnement

En %	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Clôture 2014
Impôts et taxes	26,10%	-0,14%	3,15%	-0,05%
<i>dont taxes ménages</i>	40,89%	-0,38%	2,44%	0,96%
<i>dont taxes entreprises</i>	26,69%	11,06%	8,00%	-2,80%
<i>dont TEOM</i>	5,22%	1,02%	4,35%	1,62%
<i>dont droits de mutations</i>	-4,21%	-36,14%	-14,88%	1,35%
Dotations et participations	3,46%	-1,61%	-0,23%	-4,17%
<i>dont DGF</i>	5,80%	-0,41%	-1,65%	-4,56%
<i>dont compensations fiscales</i>	-17,37%	-50,66%	-17,31%	-12,74%
<i>dont autres concours financiers de l'Etat</i>	10,59%	-1,92%	-24,22%	23,20%
<i>TOTAL Dotations de l'Etat</i>	3,32%	-4,84%	-2,68%	-4,58%
Produits des services	6,82%	-3,83%	3,30%	6,73%
Autres produits de fonctionnement	73,64%	-55,65%	5,83%	4,47%
Total des produits de fonctionnement	17,73%	-3,38%	2,25%	-0,31%
Total après péréquation	6,03%	-3,97%	2,40%	-0,35%

Avec une baisse globale de l'ordre de -0,3%, nos produits de fonctionnement sont en léger recul par rapport à 2013.

La principale baisse affectant nos recettes se situe sur la Dotation Globale de Fonctionnement, qui passe de 16 804 K€ en 2013 à seulement 16 037 K€ en 2014, soit une perte de 767 K€. Il s'agit là de l'effet du prélèvement opéré par l'Etat pour le redressement des comptes publics sur sa dotation forfaitaire, dont le total s'est élevé à 1,5 Milliards d'Euros sur l'ensemble des collectivités territoriales. Je vous rappelle que ce prélèvement est amené à plus que doubler en 2015, ce qui entraînera cette année une baisse encore plus conséquente de notre DGF.

Comme anticipé lors de la préparation budgétaire 2014, les taxes sur les entreprises sont également en baisse. Avec 9 970 K€ (contre 10 223 K€ en 2013), le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est conforme aux notifications qui nous ont été adressées début 2014. Pour sa part, la Cotisation Foncière des Entreprises est en recul de 224 K€, sous l'effet des pertes de base liées aux travaux du Crédit Agricole sur le site Evergreen.

Avec une évolution d'à peine 1%, le faible dynamisme des taxes sur les ménages est en revanche plus surprenant, d'autant que ce résultat contraste avec les notifications de bases prévisionnelles adressées par les services fiscaux courant mars 2014. Je vous rappelle que la revalorisation des bases prévues en loi de finances pour 2014 s'élevait à 0,9%, à laquelle s'ajoute habituellement un taux d'évolution physique grâce à l'accroissement de notre population. Malgré ces données, et une notification initiale permettant d'anticiper une recette de 16 672 K€ sur la Taxe d'Habitation, le montant finalement perçu sur cette même taxe ne s'élève qu'à 16 061 K€, soit une perte de 611 K€, et un niveau de réalisation inférieur d'environ -0,09% à celui atteint au terme de l'exercice 2013. Les Taxes Foncières sont pour leurs parts proches des niveaux notifiés. Un courrier a été adressé à la Direction des Finances Publiques afin d'obtenir des explications sur l'évolution de la Taxe d'Habitation.

Les droits de mutations immobilières, autre poste important du chapitre « Impôts et Taxes », s'élèvent à 2 771 K€, soit un niveau similaire à celui de 2013. Au total, les produits de la fiscalité locale sont en stagnation par rapport à 2013, voire en léger recul (-0,05%).

Seul le chapitre « Produits des services » accuse une hausse notable, avec près de 680 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2013. Ce résultat est dû en partie à l'augmentation de la fréquentation du Pôle Santé Solidarité, mais traduit surtout l'impact des nouveaux tarifs de l'enseignement et de la restauration scolaire, avec notamment le passage d'un forfait mensuel à un tarif quotidien pour le périscolaire, et la facturation de la restauration scolaire pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. On notera également une hausse importante des recettes des droits de voirie.

1.2 Capacité d'épargne de fonctionnement

Chaîne de l'épargne

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Clôture 2014
Charges de gestion courante	57 796	59 951	62 535	62 008
Produits courants	83 137	81 481	83 388	83 046
Excédent brut courant	25 341	21 530	20 853	21 038
Charges exceptionnelles et péréquation	10 769	11 228	11 772	13 086
Produits exceptionnels (hors 775)	1 092	1 775	1 744	1 822
Epargne de gestion	15 664	12 077	10 825	9 774
Charges financières	819	863	732	693
Solde d'exécution N-1 reporté	-	-	-	4 000
Epargne brute	14 845	11 214	10 093	13 081
Charge de la dette en capital (hors revolving)	2 423	2 933	2 960	2 971
Epargne nette	12 422	8 281	7 133	10 110

Ratios d'épargne

En %	2011	2012	2013	2014
excédent brut courant/PRF	30,09%	25,86%	24,49%	24,79%
épargne de gestion/PRF	18,60%	14,51%	12,72%	11,52%
épargne brute/PRF	17,62%	13,47%	11,86%	15,41%
épargne nette/PRF	14,75%	9,95%	8,38%	11,91%

Avec 9 774 K€, l'érosion de notre épargne de gestion (solde de fonctionnement hors frais financiers et reprise du résultat) se poursuit en 2014, sous l'effet de la baisse de notre DGF et de l'augmentation de notre participation au FPIC. Le maintien en volume de nos charges de fonctionnement hors péréquation, associé au dynamisme du produit des services municipaux, permet en partie de ralentir cette tendance. Il convient de noter que le haut niveau d'épargne brut

affiché sur ce tableau (13 856 K€) n'est atteint que grâce à la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2013 au sein de cette même section, à hauteur de 4 M€. Nous verrons que ce mécanisme, qui nous a permis d'atteindre l'équilibre réel du budget 2014, devra être reconduit sur 2015. Il permet également de préserver nos ratios financiers, et d'afficher un niveau d'autofinancement élevé par l'épargne de fonctionnement, pour un peu plus de 10 Millions d'Euros.

Ne nous leurrions cependant pas. L'Etat étrangle nos flux dans une logique assez hypocrite de transfert de besoin fiscal. Notre réponse s'appuie sur une logique de stock. C'est ainsi un exercice qui trouvera nécessairement un terme.

1.3 La fiscalité

ELEMENTS STRICTEMENT COMMUNAUX

Taux d'imposition communaux

	2011	2012	2013	2014
Taux TH	17,13%	17,13%	17,13%	17,13%
Taux FB	8,36%	8,36%	8,36%	8,36%
Taux FNB	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%
Taux CFE	17,92%	17,92%	17,92%	17,92%

Bases nettes d'imposition

	2011	2012	2013	2014
base nette TH	85 577 157	92 762 929	93 842 387	93 760 616
base nette FB	99 392 089	99 965 989	104 477 301	106 881 353
base nette FNB	145 366	187 236	246 967	265 897
base nette CFE	27 470 209	30 539 157	33 204 218	31 363 078

Produits de la fiscalité locale

En €	2011	2012	2013	2014
produit TH	14 659 367	15 890 289	16 075 201	16 061 193
produit FB	8 309 179	8 357 157	8 734 302	8 935 281
produit FNB	11 222	14 455	19 066	20 527
produit CFE	4 922 661	5 472 617	5 950 196	5 620 263
produit 4 taxes strict	27 902 429	29 734 518	30 778 765	30 637 264
produit rôles supplémentaires	1 479 124	1 765 277	187 306	402 231
total produit 4 taxes	29 381 553	31 499 795	30 966 071	31 039 495
produit CVAE	8 555 597	7 907 226	10 222 668	9 969 925
produit IFER	33 662	31 622	31 661	42 852
produit TASCOT	165 116	151 084	199 393	206 683
produit TAFNB	15 194	19 586	25 856	27 841
total produit fiscalité directe	38 151 122	39 609 313	41 445 649	41 286 796
prélèvement FNGIR	-8 558 270	-8 725 224	-8 808 714	-8 808 714
total produit après péréquation	29 592 852	30 884 089	32 636 935	32 478 082

Evolution des produits fiscaux 4 taxes

	2011	2012	2013	2014
produit TH	66,13%	8,40%	1,16%	-0,09%
produit FB	5,05%	0,58%	4,51%	2,30%
produit FNB	5,35%	28,81%	31,90%	7,66%
produit TP / CFE	-54,40%	11,17%	8,73%	-5,54%
produit 4 taxes strict	1,32%	6,57%	3,51%	-0,46%
produit rôles supplémentaires	271,51%	19,35%	-89,39%	114,75%
total produit 4 taxes	5,17%	7,21%	-1,69%	0,24%
total produit fiscalité après péréquation	5,93%	5,11%	3,61%	4,88%

ELEMENTS DE COMPARAISON LOCAUX (2014)

Communes de plus de 50 000 habitants – Département des Hauts-de-Seine

	TH	TFB	TFNB	CFE
taux Montrouge	17,13%	8,36%	7,72%	17,92%
taux Hauts de Seine	19,88%	14,62%	29,22%	22,87%

Source : Enquête financière 2013-2014 de l'association des DGS et DGA des Hauts de Seine

Il convient de souligner que nos taux de fiscalité sont restés inchangés depuis 2009, entérinant ainsi leur faiblesse par rapport à la moyenne départementale. Cette faiblesse est particulièrement notable sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, dont la moyenne sur l'ensemble des trente-six communes des Hauts-de-Seine est supérieure de plus de 6 points au niveau retenu sur le territoire de Montrouge. En ce qui concerne la Taxe d'Habitation, la Ville de Montrouge demeure la deuxième la moins imposée du département dans sa catégorie fiscale (communes isolées ou à fiscalité additionnelle), derrière Neuilly-sur-Seine. Notre marge de manœuvre en matière de fiscalité a donc été entièrement préservée, en dépit de la crise financière que nous traversons depuis 2008.

1.4 La dette

Evolution de la dette (hors revolving)

En €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Clôture 2014
encours au 01/01	37 432 959	45 010 320	42 241 975	39 282 273
encours au 31/12	45 010 320	42 241 975	39 282 273	36 311 292
encours au 31/12 par habitant	958 €	866 €	803 €	740 €
remboursement en capital	2 422 639	2 932 764	2 959 702	2 970 581
capital souscrit	10 000 000	164 419	0	0
intérêts mandatés (ICNE compris)	798 373	892 818	732 584	691 406
annuité payée	3 221 012	3 825 583	3 692 286	3 661 987
intérêts/encours au 31/12	1,77%	2,11%	1,86%	1,78%
encours au 31/12 / PRF	0,434	0,547	0,461	0,486
encours au 31/12/épargne brute	2,522	2,824	3,892	2,776

L'année 2014 est le troisième exercice consécutif à être financé sans recours à l'emprunt (les 164 K€ souscrits en 2012 correspondent à un prêt sans intérêts consenti par la CAF des Hauts-de-Seine pour l'aménagement de l'espace jeunes Michel Saint-Martin). Notre en-cours en capital diminue d'environ 3 Millions d'Euros par an, sur un stock s'élevant à un peu plus de 36 Millions d'Euros fin 2014, ce qui représente un montant de 740 € par habitant. Il s'agit d'un des ratios les plus faibles du département, la moyenne des Hauts-de-Seine s'établissant à hauteur de 1 611 € par habitant.

Notre stock de dette est toujours composé pour moitié de taux fixes, et pour l'autre moitié de taux variables (Euribor et TAM), ce qui nous permet de bénéficier de la performance de ces index, en forte baisse depuis la crise financière de 2008, et notamment grâce la chute du taux de refinancement de la BCE (0,05% depuis septembre dernier). Grâce à ce ratio, et à des marges bancaires faibles, le taux moyen de notre dette s'élève à cette date à seulement 1,87%. Aucun produit structuré ne pèse par ailleurs sur notre encours, celui-ci étant constitué à 100% de produits à risques faibles, classés en catégorie A1 en vertu des critères de la charte Gissler instaurée fin 2009, dite « de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ». La durée de vie moyenne résiduelle de cette dette est à peine supérieure à 13 ans, et celle-ci s'éteint en totalité à l'horizon 2031.

L'amélioration de notre épargne brute, grâce à la reprise d'une partie du résultat N-1 en section de fonctionnement, a pour effet de diminuer le ratio « encours sur épargne brute ». Il s'agit d'un des indicateurs les plus importants de la santé financière d'une collectivité, puisqu'il mesure le nombre d'années qui serait nécessaire au remboursement de la dette si l'ensemble de l'épargne brute y était affectée. Celui-ci retrouve son niveau de 2012, en passant de 3,9 à 2,8 années, sachant qu'il doit toujours rester inférieur à la durée de souscription des emprunts (en moyenne 15 ans), et qu'il est de coutume de le considérer comme préoccupant au-delà d'une valeur de 12 années.

Il est toutefois nécessaire de préciser que sans la reprise de l'excédent de fonctionnement de 4 Millions d'Euros réalisée en 2014, ce ratio serait en réalité de 4 années, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2013, et ce malgré la diminution de l'encours en capital. L'effet de la contraction de nos recettes se fait donc bel et bien sentir, même s'il est en partie gommé par les mesures prises pour conforter notre équilibre budgétaire. Les perspectives financières pour 2015 et 2016 n'étant guère favorables, il nous paraît déraisonnable de prendre le risque d'augmenter davantage l'en-cours de la dette, dont l'annuité en capital (autour de 3 Millions d'Euros) nécessite d'être couverte par un montant équivalent de ressources propres. Nous nous efforcerons donc, comme nous l'avons fait au cours des trois dernières années, de financer l'exercice 2015 sans nouvelle inscription d'emprunt.

1.5 L'investissement et son financement

Financement constaté de l'investissement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Clôture 2014
épargne nette (A)	12 422	8 281	7 133	10 110
recettes immobilières	1 939	0	3 940	775
dépenses immobilières	3 130	467	774	322
solde immobilier (B)	-1 191	-467	3 166	453
Subventions	2 104	55	1 026	560
FCTVA	2 306	3 833	2 842	2 226
dépassement de PLD	3 559	3 781	8 838	5 256
taxe locale d'équipement	746	873	1 200	1 009
amendes de police	367	358	317	279
autres recettes hors emprunt	10 082	11 841	8 484	3 317
total recettes hors emprunt (C)	19 164	20 741	22 707	12 647
dépenses hors dette et immobilier (D)	20 708	18 665	13 837	12 805
solde d'exécution N-1 reporté (E)	-327	7 633	9 461	21 427
solde avant emprunt (A+B+C)-(D+E)	9 360	17 523	28 630	31 832
+ emprunt	10 000	164	0	0
solde avant reports	19 360	17 687	28 630	31 832
- solde des reports	-13 117	-9 276	-15 722	-15 768
= Résultat du CA	6 243	8 411	12 908	16 064

Composition des recettes propres d'investissement

En K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Clôture 2014
F.C.T.V.A.	2 306	3 833	2 842	2 226
V.D.P.L.D.	3 559	3 781	8 838	5 256
amendes	367	358	317	279
T.L.E. / T.A.	746	873	1 200	1 009
autres subventions d'investissement	2 104	55	1 026	560
total	9 082	8 900	14 223	9 330

Bien qu'en recul par rapport à 2013, exercice marqué par des opérations immobilières ayant généré d'importantes rentrées de taxes d'urbanisme, nos recettes d'investissement ont conservé un volume appréciable, comparable aux niveaux atteints en 2011 et 2012. On observe toutefois que ce bon résultat est dû à nouveau à la très bonne tenue de nos recettes de Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité (notamment grâce à trois grosses opérations – Hôtel Paris Sud au 41 avenue Aristide Briand, Immeuble de bureaux au 89-91 avenue Jean Jaurès, et 42 logements avec bureaux au 1-9 rue d'Arcueil – représentant à elles trois plus de quatre millions de produit), tandis que les autres postes, à commencer par le FCTVA, proportionnel au volume des investissements de l'exercice N-1, s'affichent en retrait. Il faudra donc s'attendre à une chute marquée de nos recettes d'investissement à partir de 2015 puisque, je vous le rappelle, le V.D.P.L.D est amené disparaître dès cette année. Comme nous le verrons plus loin, nous n'enregistrerons sur cette ligne en 2015 que les produits résiduels se rattachant aux chantiers déjà en cours en 2014, et ce poste disparaîtra totalement en 2016.

Au total, une fois intégré notre autofinancement par la section de fonctionnement ainsi que l'excédent d'exécution reporté de l'année 2013, l'exercice 2014 se clôture sur un résultat conséquent de plus de 16 Millions d'Euros. Cet excédent sera repris au budget primitif 2015, et contribuera à son équilibre global ainsi qu'au financement de l'investissement, sans recours à l'emprunt.

2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET INFORMATIONS ISSUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2015

La croissance mondiale s'est stabilisée à hauteur de 3% au terme de l'année 2014, mais demeure particulièrement fragile. De nombreux facteurs de risque pèsent en effet sur les marchés financiers, qu'ils soient d'ordre géopolitique (guerre Ukraine/Russie, lutte contre l'organisation terroriste « Etat islamique » au Moyen-Orient) ou économique (désinflation des économies développées). Selon les prévisions de la Banque Mondiale, les pays émergents demeureraient le moteur de la croissance mondiale en 2015, avec une croissance attendue aux alentours de 5%. En ce qui concerne les économies développées, ce sont les pays anglo-saxons qui affichent le plus fort dynamisme, avec un taux de croissance supérieur à 3% au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La zone euro, pour sa part, pourrait croître de 1,3% en 2015, selon les dernières estimations de la commission européenne, notamment grâce à la chute du prix du pétrole et à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar. Dans ce contexte, le PIB français, qui n'a augmenté que de 0,4% en 2014, pourrait croître de 1% en 2015. C'est en tout cas le chiffre retenu par Bercy, conforme aux prévisions de la commission européenne.

Pour autant ce scénario reste précaire, compte tenu de la menace déflationniste à laquelle la zone euro se trouve désormais confrontée. Malgré les dispositions ambitieuses prises par la BCE (baisse du taux de refinancement à 0,05% en septembre dernier, et lancement en mars 2015 d'un vaste programme d'achat de titres à hauteur de 60 milliards d'euros mensuels, jusqu'en septembre 2016), l'inflation est encore au point mort, avec une moyenne de seulement 0,5% en France en 2014, soit son niveau le plus bas depuis 5 ans. Celle-ci passe même en territoire négatif, avec -0,6% en janvier 2015. Ce faible taux fait craindre une spirale déflationniste, c'est-à-dire une situation dans laquelle les ménages et les entreprises ne cessent de reporter leurs plans de consommation et d'investissement, où le crédit se contracte et le désendettement est rendu très difficile. De fait, le taux d'investissement des entreprises ne cesse de diminuer (nous verrons que c'est également le cas dans le secteur public), atteignant 21,6% fin 2014, contre 24,7% fin 2007. Quant au chômage, celui-ci reste supérieur à 10% de la population active.

En ce qui concerne la dette, celle-ci a atteint 95,2% du PIB à la fin du troisième trimestre 2014, et s'établirait à 97,2% fin 2015 selon les paramètres de la loi de finances. Le déficit commercial français représente pour sa part 4,4 % du PIB au terme de 2014 (pour mémoire, l'Etat visait 3,6% dans la loi de finances pour 2014, avec un objectif en dessous de 3% en 2015). Compte-tenu du cours favorable du pétrole, de la baisse des taux de change et des taux d'intérêts intervenus depuis les niveaux arrêtés en loi de finances, le gouvernement prévoit désormais de ramener ce déficit à 4,1% en 2015, puis 3,6% en 2016, et 2,7% en 2017.

Bien que la part des collectivités locales dans le poids de cette dette (8,9% du PIB en 2015) et des déficits publics (0,3% du PIB) soit minime, celles-ci sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics à travers leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser (21 milliards d'euros d'économie au total en 2015). Leur contribution a pris la forme en 2014 d'une première baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, pour 1,5 milliards d'euros. En 2015, une nouvelle baisse sera opérée à hauteur de 3,67 milliards d'euros (et répétée en 2016 et 2017), ce qui représente une diminution de plus de 9% de leur principal concours financier, la Dotation Globale de Fonctionnement, et de plus de 27% d'ici 2017.

La loi de finances pour 2015 confirme également la montée en puissance des dispositifs de péréquation horizontale dans la sphère communale, avec une progression de 210 Millions d'Euros pour le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et de 20 Millions d'Euros pour le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF). En 2015, le FPIC s'élèvera donc à 780 Millions d'Euros et le FSRIF à 270 Millions

d'Euros. Le texte prévoit toutefois un triplement du rythme de progression de la péréquation verticale à destination des communes en 2015 par rapport à 2014, à travers une hausse de 180 Millions d'Euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), de 117 Millions d'Euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de 200 Millions d'Euros pour la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). La Ville de Montrouge ne bénéficiant pas de cette péréquation verticale, nous seront donc touchés de plein fouet par l'augmentation du FPIC, ainsi que par la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale destinée à financer cette même péréquation.

Ces mesures ont de lourdes conséquences sur l'état des finances des collectivités territoriales, et en particulier des communes, dont le niveau d'épargne brute serait en baisse de -9,15% en 2014, après -7,7% en 2013, selon une note de conjoncture publiée au mois d'octobre dernier par la Banque Postale. Ce document fait en particulier état d'un fort repli de l'investissement des collectivités locales, estimé à -7,5% en 2014. En ce qui concerne les communes, cette baisse serait même supérieure à -10%. On note également une atonie généralisée des recettes fiscales, fortement dépendantes de la conjoncture économique, et une augmentation des frais de personnel (+2,6% en moyenne), sous l'effet de la hausse des cotisations CNRACL, de la revalorisation des bas salaires et de la poursuite de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Le resserrement continu des marges budgétaires des collectivités territoriales risque donc d'entraîner en 2015 une nouvelle chute de l'investissement local, ce qui n'est pas sans conséquence sur les espoirs de reprise de l'activité économique. A titre indicatif, les dépenses d'investissement réalisées en France pendant l'exercice 2013 (465 Milliards d'Euros au total) étaient portées à 55% par les entreprises, 25% par les ménages, 1% par les associations, 14% par les collectivités locales, les 5% restant étant assurés par les autres administrations publiques (Etat et hôpitaux). Les interventions en matière d'équipement des collectivités locales représentent en effet près des trois quarts des investissements publics, dont une part très importante de l'activité du secteur du BTP (40% du chiffre d'affaire des travaux publics). D'une manière générale, les collectivités territoriales vont être confrontées à des choix difficiles, contraintes d'arbitrer entre l'entretien de leurs infrastructures existantes et le financement de nouveaux équipements.

En ce qui concerne la fiscalité locale, les valeurs locatives servant de base aux impôts locaux sont revalorisées de 0,5% en 2015. C'est sur la base de ce chiffre, augmenté d'une prévision de 0,5% de hausse physique des bases, que nous avons établi nos anticipations de produits fiscaux sur les taxes ménages et sur la CFE.

Voici, enfin, les principales données financières issues de la loi de finances :

	2014	2015
Taux de croissance France :	0,4%	1,0%
Prix à la consommation (hors tabac) :	0,50%	0,90%
Dette publique (% PIB) :	95,2%	97,2%
Taux de prélèvements obligatoires (% PIB) :	44,7%	44,6%
Taux de dépenses publiques (% PIB) :	56,5%	56,1%
Solde des administrations publiques (% PIB) :	-4,4%	-4,3%
Balance commerciale (en milliard d'euros)	-55,0	-50,0

3. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Je vous propose d'aborder dans cette section les grandes lignes de nos orientations budgétaires pour 2015, en intégrant dans cette prospective les données issues de nos budgets précédents et les informations du projet de loi de finances.

3.1 Les produits de fonctionnement Dotations et participations

En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	DOB 2015	DOB 2015 / BP 2014
DGF forfaitaire	17 086	16 804	16 037	14 420	-10,08%
DGD	160	150	160	160	0,00%
Autres part. de l'Etat (dont rythmes scolaires)	55	39	79	246	211,39%
Dotations et part. département	781	801	788	786	-0,25%
Dotations et participations divers organismes	3 034	3 013	3 037	3 231	6,39%
Compensations au titre de la TP	538	301	194	152	-21,65%
Compensations au titre de la TF	12	11	9	6	-33,33%
Compensations au titre de la TH	365	371	378	376	-0,53%
Compensations au titre de la CET	0	0	15	12	-
Total compte 74	22 031	21 490	20 697	19 389	-6,32%

Comme on peut le constater sur ce tableau, le chapitre des dotations et participations, en baisse régulière depuis plusieurs années, accentue encore sa dégradation sur 2015. C'est une nouvelle fois sur la DGF que se situe l'essentiel des pertes, avec une baisse estimée de plus de 10%, soit une différence de l'ordre de -1,6 M€ par rapport à 2014, selon les données actuellement à notre disposition. Je vous rappelle que l'Etat a plus que doublé en 2015 le montant global de la ponction pour redressement des comptes publics sur ses dotations aux collectivités territoriales, et que celle-ci pèse pour plus de moitié sur le bloc communal.

Quelques lignes sont en hausse, à commencer par les autres participations de l'Etat, qui intègrent la participation au fond d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires pour 140 K€, ainsi qu'une subvention plus importante pour le 60^{ème} salon d'art contemporain, à hauteur de 55 K€ (contre 35 K€ budgétés l'an passé). Les participations de divers organismes intègrent quant à elles une progression des participations de la CAF, suite à l'impact sur leur mode de calcul de la requalification des journées ordinaires d'accueil d'enfants en mode périscolaire. Ces recettes supplémentaires ne suffisent pas à compenser l'effet de la chute de la DGF sur le solde de nos dotations, en recul global de (-)6,3%

Impôts et Taxes

En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	DOB 2015	DOB 2015 / BP 2014
Contributions directes	36 973	41 474	41 483	39 115	-5,71%
<i>Dont Taxes Ménages</i>	<i>TH, TF : 23 397</i>	<i>TH, TF : 25 118</i>	<i>TH, TF : 25 661</i>	<i>TH, TF : 26 199</i>	
<i>Dont Taxes Entreprises</i>	<i>CFE : 5 472</i>	<i>CFE : 5 950</i>	<i>CFE : 5 620</i>	<i>CFE : 5 676</i>	
	<i>CVAE : 7 907</i>	<i>CVAE : 10 223</i>	<i>CVAE : 9 970</i>	<i>CVAE : 7 000</i>	
	<i>TASCOM : 163</i>	<i>TASCOM : 151</i>	<i>TASCOM : 199</i>	<i>TASCOM : 200</i>	
	<i>IFER : 34</i>	<i>IFER : 32</i>	<i>IFER : 32</i>	<i>IFER : 40</i>	
TEOM	3 066	3 221	3 244	3 276	0,99%
Droits de stationnement	500	570	590	630	6,78%
Taxe sur l'électricité	840	850	850	850	0,00%
Taxe de séjour	340	500	500	500	0,00%
Droits de mutation	2 800	2 200	2 500	2 500	0,00%
Autres impôts et taxes	17	65	61	68	11,48%
Total compte 73	44 536	48 880	49 228	46 939	-4,65%
<i>Contribution au FNGIR (dépense au chapitre 014)</i>	<i>-8 558</i>	<i>-8 725</i>	<i>-8 808</i>	<i>-8 808</i>	
TOTAL après péréquation	35 978	40 155	40 420	38 131	-5,66%

A la date de la rédaction de ce document, nous n'avons pas encore reçu les notifications quant aux produits prévisionnels des différents postes des contributions directes. Les éléments à notre disposition nous permettent toutefois d'anticiper un net recul sur l'ensemble de ce chapitre, essentiellement localisé sur la CVAE. Au total, nous anticipons, à fiscalité égale, une perte de recettes de l'ordre de 3,2 Millions d'Euros, ce qui est considérable. L'ampleur de cette dégradation, conjuguée à la baisse de nos dotations, nous amène à reconsidérer les niveaux de fiscalité restés inchangés depuis 2009. Il nous faudra toutefois attendre de connaître le niveau exact de nos bases prévisionnelles pour pouvoir en délibérer.

La CVAE, pour sa part, devrait connaître une forte chute sur 2015. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner la volatilité de ce poste, et l'absence d'informations fiables nous permettant d'en anticiper l'évolution. La baisse spectaculaire du montant prévisionnel qui nous a été adressé par la DDFIP en décembre dernier (il ne s'agit en aucun d'une notification officielle, mais d'une information sur les tendances de ce produit sur la base des déclarations enregistrées au cours des trois premiers trimestres de l'année N-1), affichant une perte de presque 3 Millions d'Euros par rapport à 2014, nous a amené à réclamer des explications auprès des services fiscaux. La majeure partie de cette diminution, pour près de 1,8 Millions d'Euros, serait imputable à la rectification du mode de déclaration pratiqué par l'une de nos entreprises dominante, à savoir la SEITA, qui s'était jusqu'alors positionnée en mono-établissement sur le territoire de Montrouge. Cette entreprise possédant en réalité de nombreuses implantations sur l'ensemble du territoire national, sa CVAE est redistribuée à partir de 2015 en fonction de ses différentes localisations. Cela signifie par conséquent que cette perte de produit est définitive, et qu'il convient de revoir à la baisse le volume de notre CVAE pour les années à venir (ou de l'attribution de compensation qui pourrait nous être versée par la Métropole du Grand Paris, puisque cette taxe lui serait transférée, selon les textes actuellement en discussion au Sénat). Le reste de la baisse de produit sur 2015 est imputable à la diminution du chiffre d'affaire de nos autres dominants, en particulier les laboratoires pharmaceutiques.

Les autres impôts et taxes ne devraient pas connaître d'évolution majeure, aussi avons-nous ajusté les produits par rapport aux réalisations constatées en 2014. Le volume des Droits de Mutation, porté à 2 500 K€ depuis l'an passé, semble correctement calibré par rapport aux recettes perçues.

Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont estimés à hauteur de 10 800 K€ en 2015, ce qui représente une hausse de 12,4% par rapport au budget primitif de 2014. Je vous rappelle toutefois que les prévisions budgétaires faites l'an passé avaient été réalisées avant la révision de nos tarifs et quotients familiaux sur les activités liées à l'enfance. L'effet de cette révision est déjà sensible sur les réalisations de 2014, qui ont atteint 10 767 K€ sur la totalité du chapitre. Nous avons donc ajusté nos prévisions en conséquence, en relevant de 1 M€ le niveau des produits attendus sur les accueils périscolaires et de loisirs, ainsi que sur la restauration scolaire.

Cette hausse de recettes demeure toutefois insuffisante pour compenser la baisse des chapitres dotations et fiscalité. Hors reprise du résultat, nos produits de fonctionnement courant s'élèveraient en effet à 78 364 K€, contre 80 856 K€ en 2014, ce qui représente un recul de plus de 3%. Nous verrons que l'affectation du résultat de fonctionnement nous permettra de compenser en partie cette perte, mais le recours à cet instrument est toujours une solution ultime, et ne doit pas masquer la dégradation bien réelle de notre capacité d'autofinancement.

3.2 Les charges de fonctionnement

En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	DOB 2015	DOB 2015 / BP 2014
Charges générales	39 621	40 855	17 975	16 865	-6,18%
Charges de personnel	16 368	17 761	43 006	41 874	-2,63%
Contingents et participations	3 895	4 039	4 461	4 255	-4,62%
Charges financières	1 124	990	945	854	-9,63%
Autres charges de gestion	2 250	2 161	2 241	2 424	8,17%
Prélèvement secteur locatif social			235	45	-
Contribution au FSRIF			460	300	-
Contribution au FPIC	500	840	1 600	2 070	29,38%
Total charges de fonctionnement hors FNGIR	63 758	66 646	70 923	68 687	-3,15%
<i>Contribution au FNGIR (dépense au chapitre 014)</i>	8 558	8 725	8 809	8 809	0,00%
Total charges de fonctionnement	72 316	75 371	79 732	77 496	-2,80%

Afin d'enrayer l'effet ciseau lié à l'évolution divergente de nos produits et de nos charges de fonctionnement, des recherches d'économies ont été entreprises par l'ensemble des services municipaux. Il serait fastidieux de passer ici en revue l'ensemble des pistes suggérées, car elles relèvent du niveau le plus fin de la gestion de nos dépenses de fonctionnement courant. D'une manière générale, les services ont vu leurs enveloppes budgétaires plafonnées à leur niveau de 2014, sachant que les dépenses liées à la sécurité ont été entièrement préservées à l'intérieur de ce périmètre.

Au terme de ce travail, nos charges à caractère général affichent une baisse de 6,2%. Cette économie est en grande partie liée à la non reconduction de la participation de la Ville à la SOGEB, qui représentait une inscription de 550 K€ au budget primitif 2014. La gestion des salles de réunion et de congrès du Beffroi par cet organisme est en effet désormais bénéficiaire, à tel point que le remboursement d'une partie de la subvention octroyée l'an passé a été acté par convention, à hauteur de 200 K€. Les autres économies ont été trouvées sur les fluides, dont l'enveloppe votée en 2014 s'est avérée nettement surévaluée, sur les frais de formation (pris majoritairement en charge par le CNFPT) et annonces et insertions pour le recrutement de personnel (grâce à leur mise en ligne), ainsi que sur les primes d'assurance dommages aux biens (moins de chantiers importants).

Les frais de personnel, pour leur part, ont été alignés sur les réalisations de 2014. Notre objectif est de contenir autant que possible l'évolution de ce poste, sachant que l'effet GVT impose en principe une inflation minimum sur l'ensemble de l'enveloppe. Les renouvellements de personnel seront étudiés au cas par cas, et restreints chaque fois que des opportunités de réorganisation de service se présenteront. D'une manière générale, l'évolution de ce chapitre fera l'objet d'une étroite surveillance. Nous souhaitons toutefois, à travers cet objectif ambitieux, marquer une volonté forte de diminuer la part de la masse salariale par rapport à l'ensemble de nos autres charges de fonctionnement.

Les « contingents et participations » recouvrent notamment les subventions de fonctionnement aux associations. Je vous rappelle que nous avons voté, lors de notre séance du 18 décembre 2014, une baisse globale de 5% des aides habituellement octroyées, générant ainsi une économie estimée à environ 100 K€. Nous n'avons également pas reconduit une provision constituée l'an passé pour d'éventuelles demandes dans le secteur sportif, qu'il n'a pas été nécessaire de solliciter. Les participations à la caisse des écoles et au CCAS ont en revanche été reconduites à niveau égal.

Notons également la baisse de notre enveloppe prévue pour les charges financières, dont le faible niveau est conforté par la diminution de notre en-cours en capital, et par la politique accommodante menée par la BCE sur son taux de refinancement. Les autres charges de gestion incluent le reversement de la TEOM à la Communauté de Communes Châtillon Montrouge, que

nous estimons en hausse d'environ 200 K€, sous l'effet de l'augmentation du volume des tonnages d'ordures ménagères traités par le Syelom.

En complément de ces charges de fonctionnement récurrentes, nous retrouvons les différentes contributions à la péréquation intercommunale et à l'Etat, dont nous vous avons présenté le détail lors du Débat d'Orientations Budgétaires de 2014. La principale d'entre elle est bien évidemment le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), dont l'évolution est particulièrement marquée, puisque nous l'estimons à 2 070 K€ en 2015, contre 1 605 K€ en 2014. Compte-tenu de l'ampleur du dispositif arrêté par l'Etat, son montant pourrait atteindre plus de 3 300 K€ au budget 2016, ce qui illustre bien la pression déraisonnable à laquelle sont soumis l'ensemble des budgets municipaux.

Le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France), s'applique quant à lui aux communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région Ile-de-France. La ville de Montrouge était en dessous de ce ratio jusqu'en 2013, année à partir de laquelle nous avons enregistré une forte progression de notre CVAE. Il est probable que la baisse de CVAE enregistrée cette année nous amène à ne plus être contributeur à ce fonds à partir de 2016. En ce qui concerne 2015, nous avons choisi d'inscrire une provision de 300 K€, sachant que notre contribution au titre de 2014 s'est élevée à 230 K€. Il est à noter que cette éligibilité entraîne une réfaction sur le montant de notre participation au FPIC, mais avec un exercice d'écart. Cette minoration a été prise en compte dans notre prévision du FPIC pour 2015.

Le prélèvement en faveur du logement locatif social, enfin, est proportionnel au nombre de logements manquant pour atteindre le taux de 25% de logements sociaux fixé aux articles L302-5 et suivants du Code de l'Urbanisme depuis le 18 janvier 2013. Pour mémoire, ce taux est actuellement sur Montrouge d'un peu plus de 21%. En vertu de cette disposition, un prélèvement de 235 K€ nous a été appliqué en 2014. Il faut toutefois savoir que certaines dépenses effectuées en faveur du logement social au cours de l'exercice N-2 peuvent être déduites de ce prélèvement. C'est le cas de la subvention d'équipement de 190 K€ que nous avons versée en 2013 à Montrouge Habitat pour la création de 38 logements sociaux au 31 rue de la Vanne. La déclaration ayant été faite auprès de la Préfecture, ce montant viendra minorer notre prélèvement, porté à seulement 45 K€ au présent DOB.

Au total, et malgré la pression croissante des prélèvements de péréquation, nous estimons envisageable de restreindre nos charges de fonctionnement de -2% à -3% par rapport à 2014. Il s'agit là d'un objectif ambitieux, mais il est la mesure du défi que nous devons relever pour garantir notre équilibre budgétaire au cours des prochains exercices

3.3 Capacité d'épargne de fonctionnement

En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	DOB 2015
Charges de gestion courante	59 884	62 655	65 676	62 994
Produits courants	76 028	80 277	80 425	77 984
Excédent brut courant	16 144	17 622	14 749	14 990
Charges exceptionnelles	11 308	11 726	13 111	13 647
Produits exceptionnels (hors 775)	375	402	431	380
Epargne de gestion	5 211	6 298	2 069	1 723
Charges financières	1 124	990	945	854
Excédent de fonctionnement N-1			4 000	5 000
Epargne brute	4 087	5 308	5 124	5 869
Charge de la dette en capital (hors revolving)	2 934	2 960	2 971	2 905
Epargne nette	1 153	2 348	2 153	2 964

Ratios d'épargne

En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	DOB 2015
excédent brut courant/PRF	21,13%	21,84%	18,24%	19,13%
épargne de gestion/PRF	6,82%	7,81%	2,56%	2,20%
épargne brute/PRF	5,35%	6,58%	6,34%	7,49%
épargne nette/PRF	1,51%	2,91%	2,66%	3,78%

Le niveau de notre épargne brute oscillait traditionnellement entre 4 et 5 Millions d'Euros avant la montée en puissance de la péréquation et la diminution de nos dotations. Il faut avoir à l'esprit que cette épargne brute constitue une source importante de financement de l'investissement, qu'elle doit être au minimum égale au montant de nos amortissements (environ 2,8 Millions d'Euros), et qu'il est également souhaitable qu'elle couvre le remboursement en capital de notre dette, lequel représente près de 3 Millions d'Euros. Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le niveau de notre épargne brute n'est garanti à partir de 2014 que grâce à la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement N-1 au Budget Primitif, reprise que nous n'avons coutume d'effectuer qu'en cours d'année, lors du budget Supplémentaire.

Si nous ne tenions pas compte de cette reprise, le montant de notre épargne brute s'élèverait à 1 124 K€ en 2014, et à seulement 869 K€ en 2015. Il va de soi que ces niveaux sont insuffisants pour assurer l'équilibre réel de notre budget, puisqu'ils ne permettent même pas de procéder à nos écritures d'amortissement. La reprise du résultat au Budget Primitif n'est donc pas un artifice comptable, mais une nécessité rendue impérieuse par la dégradation de nos marges de financement. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce document, le résultat de l'exercice 2014 s'élève à plus de 16 Millions d'Euros, dont 13,8 Millions d'excédent de fonctionnement. Sur cette enveloppe, nous estimons souhaitable de reprendre 5 Millions d'Euros en section de fonctionnement, afin de porter notre épargne brute à hauteur de 5,8 Millions d'Euros. Ce montant permettra notamment de sauvegarder nos ratios d'épargne, et contribuera indirectement au financement de la section d'investissement, par le biais des amortissements et du transfert de l'autofinancement.

3.4 Les mouvements immobiliers

L'enveloppe que nous estimons nécessaire pour les acquisitions immobilières sur 2015 s'élève à 1 080 K€ (dont 260 K€ pour le 2/4 rue René Barthélémy, 200 K€ pour le 51 avenue de la République, et 400 K€ pour la voie nouvelle), contre un total de 172 K€ pour les cessions. Le solde des mouvements immobiliers est négatif, et s'élève à -908 K€.

3.5 Le financement de l'investissement

Le financement de notre section d'investissement est assuré par plusieurs mécanismes :

- Le transfert de l'épargne brute de fonctionnement, à hauteur de 5 869 K€, comme nous l'avons vu ci-dessus.
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, à hauteur de 5 231 K€ (nous avons vu que 5 Millions d'Euros étaient repris en recettes de fonctionnement, sur un total d'excédent 2014 de 10 231 K€ - le montant affecté en investissement correspond donc à la différence entre ces deux sommes).
- L'affectation de l'excédent d'investissement de l'exercice 2014. Celui-ci s'élève à 5 832 K€, après déduction du solde des reports.

Nous retrouvons ensuite les recettes d'investissement traditionnelles, liées à la gestion 2015, dont voici le détail :

En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	DOB 2015
F.C.T.V.A.	3 400	2 800	2 100	1 800
V.D.P.L.D.	3 140	3 550	3 603	626
Taxe d'Aménagement (ex-PLD)	793	341	543	1 207
Amendes	350	350	320	280
Subventions d'investissement	10	5	189	729
Remboursement dette récupérable	98	98	98	98
Total	7 791	7 144	6 853	4 740

Comme escompté, ces recettes amorcent un large repli à compter de 2015, sous l'effet de la suppression du Versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité. Les 626 K€ figurant sur le tableau ci-dessus correspondent en effet au solde des taxes à percevoir sur les derniers chantiers en cours en 2014. Il s'agit donc bien de la dernière recette que nous comptabiliserons sous cette rubrique, laquelle disparaîtra complètement à partir de 2016. Pour mémoire, le VDPLD constituait en moyenne près de la moitié de nos recettes propres d'investissement, et a généré un

produit de plus de 5 Millions d'Euros au cours de la seule gestion 2014. Il s'agit donc bien d'un coup violent porté à notre capacité d'investissement, que l'évolution de la Taxe d'Aménagement ne parviendra pas à compenser.

Le FCTVA, proportionnel au montant des travaux d'investissement effectués l'année précédente, continue également de reculer, avec une diminution de 300 K€ par rapport à 2014 (nous avons perçu l'année dernière les dernières dotations consécutives aux travaux du Beffroi). Seul poste en hausse, les subventions d'investissement intègrent cette année la participation du Département pour la municipalisation de la rue Maurice Arnoux, à hauteur de 700 K€.

Au total, le financement de notre section d'investissement en 2015 (épargne brute de fonctionnement + résultats affectés + recettes propres d'investissement) s'élève à 21 672 K€.

En ce qui concerne les dépenses, la priorité est donnée au remboursement de notre dette, dont l'annuité en capital s'élève à un peu plus de 2,9 Millions d'Euros. Comme nous l'avons fait l'an passé, nous souhaitons inscrire en complément une provision pour remboursement anticipé à hauteur de 7,8 Millions d'Euros, que nous mobiliserons si l'évolution des index variables s'avère défavorable, et lorsque notre équilibre réel (assuré par le niveau des recettes propres en regard de l'annuité d'emprunt) sera directement menacé par l'érosion de nos dotations. Ce montant, même s'il paraît important, correspond à une fraction modeste de notre capital restant dû, et représente un niveau souhaitable pour avoir un impact significatif sur notre annuité d'emprunt.

Le solde disponible pour le financement de nos acquisitions et travaux d'investissement s'élève à 10,9 Millions d'Euros, dont 900 K€ affectés aux acquisitions immobilières. Nous proposons donc de fixer à hauteur de 10 Millions d'Euros l'enveloppe qui sera dédiée à l'équipement proprement dit. Cette somme permettra notamment de poursuivre l'aménagement de la maternelle des portes de Montrouge et du gymnase rue de la Vanne, tout en assurant l'entretien et le renouvellement de nos équipements existants.

Voilà, mes chers collègues, résumée en quelques pages, comment se présente la situation financière de notre commune et ses perspectives pour l'année 2015. Comme vous avez pu le constater, les contraintes exercées sur notre budget ne font que s'accroître. Nous savons par ailleurs que cette situation ne peut que s'aggraver au cours des deux prochains exercices, compte tenu des objectifs de réduction de dotations déjà programmés par l'Etat, et quelle que soit l'avenir de notre mode de financement dans la cadre de la Métropole du Grand Paris. Mais vous avez également pu noter que la qualité de gestion de la Ville de Montrouge n'est à aucun moment mise en cause. Bien au contraire, nous nous fixons pour objectif de maintenir un haut niveau de résultat, et d'enclencher une dynamique vertueuse, au terme de laquelle les gains de notre politique (niveau d'investissement élevé, fiscalité faible et large offre de services) auront été préservés et confortés. Sans aucun doute, Montrouge saura mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre ce but.

SYNTHESE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

	BP 2012 (€)	BP 2013 (€)	BP 2014 (€)	DOB 2015 (€)	2015 /14
mouvements de fonctionnement					
dotations et participations	22 031 066,00	21 490 312,00	20 697 484,00	19 388 000,00	-6,33%
impôts et taxes	44 536 232,00	48 879 570,00	49 228 227,00	46 940 000,00	-4,65%
produits des services et du domaine	8 661 325,00	8 941 820,00	9 616 175,00	10 810 000,00	12,41%
autres	1 174 386,00	1 367 630,00	1 314 718,00	1 226 000,00	-6,75%
<i>EXCEDENT DE FONCT. REPRIS</i>			4 000 000,00	5 000 000,00	
total recettes	76 403 009,00	80 679 332,00	84 856 604,00	83 364 000,00	-1,76%
charges à caractère général	16 367 583,00	17 760 618,00	17 974 865,00	16 865 000,00	-6,17%
charges de personnel	39 621 064,00	40 854 720,00	43 005 982,00	41 874 000,00	-2,63%
charges de gestion courante	3 895 274,00	4 039 400,00	4 461 120,00	4 255 000,00	-4,62%
charges financières	1 124 002,70	990 289,19	945 348,54	854 000,00	-9,66%
autres	2 249 939,00	2 160 480,00	2 241 840,46	2 423 626,00	8,11%
Prélèvement secteur locatif	0,00	0,00	234 560,00	45 000,00	-80,82%
FSRIF	0,00	0,00	460 000,00	300 000,00	-34,78%
FPIC	500 000,00	840 000,00	1 600 000,00	2 070 000,00	29,38%
FNGIR	8 558 270,00	8 725 224,00	8 808 714,00	8 808 714,00	0,00%
total dépenses	72 316 132,70	75 370 731,19	79 732 430,00	77 495 340,00	-2,81%
solde fonctionnement courant	4 086 876,30	5 308 600,81	5 124 174,00	5 868 660,00	14,53%
mouvements immobiliers					
produits des cessions d'immos	637 000,00	1 547 000,00	1 742 815,00	172 000,00	-90,13%
total dépenses	637 000,00	1 547 000,00	1 742 815,00	172 000,00	-90,13%
acquisitions immobilières	1 557 000,00	1 537 000,00	1 157 000,00	1 080 000,00	-6,66%
total recettes	1 557 000,00	1 537 000,00	1 157 000,00	1 080 000,00	-6,66%
solde immobilier	-920 000,00	10 000,00	585 815,00	-908 000,00	-255,00%
mouvements d'investissement					
emprunts nouveaux	6 952 538,70	8 404 543,19	0,00	0,00	-
remboursements anticipés	0,00	0,00	0,00	0,00	-
revolving	6 000 000,00	5 600 000,00	5 200 000,00	4 800 000,00	-7,69%
recettes d'équipement	7 801 514,00	7 144 323,00	6 852 747,00	4 742 000,00	-30,80%
<i>EXCEDENT D'INVEST. N--1</i>			21 427 143,46	21 600 000,00	
<i>EXCEDENT DE FONCT. AFFECTE</i>			3 202 735,20	5 230 340,00	
<i>REPORTS N-1</i>			1 882 723,19	1 966 000,00	
total recettes (hors immobilier)	20 754 052,70	21 148 866,19	38 565 348,85	38 338 340,00	-0,59%
total recettes (tous mvts)	21 391 052,70	22 695 866,19	40 308 163,85	38 510 340,00	-4,46%
dette (amortissement normal)	2 933 573,00	2 960 020,00	2 971 020,00	2 905 000,00	-2,22%
remboursements anticipés	0,00	0,00	6 500 000,00	7 860 000,00	20,92%
revolving	6 000 000,00	5 600 000,00	5 200 000,00	4 800 000,00	-7,69%
travaux d'aménagement du Beffroi	3 350 000,00	0,00	0,00	0,00	-
investissements (hors dette et immobilier)	11 637 356,00	17 907 447,00	11 998 880,00	10 000 000,00	-16,66%
<i>REPORTS N-1</i>			17 605 437,85	17 734 000,00	
total dépenses (hors immobilier)	23 920 929,00	26 467 467,00	44 275 337,85	43 299 000,00	-2,21%
total dépenses (tous mvts)	25 477 929,00	28 004 467,00	45 432 337,85	44 379 000,00	-2,32%
solde invest. (hors immobilier)	-3 166 876,30	-5 318 600,81	-5 709 989,00	-4 960 660,00	-13,12%
solde investissement (tous mvts)	-4 086 876,30	-5 308 600,81	-5 124 174,00	-5 868 660,00	14,53%
total général recettes	97 794 061,70	103 375 198,19	125 164 767,85	121 874 340,00	-2,63%
total général dépenses	97 794 061,70	103 375 198,19	125 164 767,85	121 874 340,00	-2,63%
Solde des prévisions	0,00	0,00	0,00	0,00	

M. DROUET expose les remarques que lui inspirent ce débat d'orientation budgétaire. Il constate le contexte de dégradation économique et sociale malgré l'existence de moyens qu'il estime détournés à d'autres fins que celle de la création d'emplois.

Il rappelle que les plans d'économie des dépenses publiques annoncés par les gouvernements successifs impactent les finances des collectivités territoriales, notamment au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et réduisent leurs marges de manœuvres sans réellement améliorer les finances locales.

Ces mesures ne favorisent pas le déploiement et l'efficacité des services publics de proximité. Il préconise une réforme de la fiscalité visant à instaurer un impôt territorial sur le capital et à plafonner la taxe d'habitation et alléger la pression fiscale sur la consommation des familles.

Concernant plus spécifiquement notre ville, il souhaite connaître les impacts précis de cette baisse de recettes sur les charges de personnelles et sur la fiscalité locale envisagée. Il s'inquiète également de la baisse de 5% des subventions accordées aux associations.

Il préconise l'augmentation du budget du centre d'action sociale, la construction d'une école, d'une crèche et de logements sociaux, et se dit opposé aux orientations budgétaires 2015 présentées.

M. le Maire énumère les différentes et successives réformes fiscales qui ont modifié les recettes des collectivités territoriales. Il rassure ensuite l'élu sur le devenir du personnel actuellement en poste et précise que les efforts seront portés sur une amélioration de l'organisation qui permettra d'offrir un service de même qualité, voire de qualité supérieure en optimisant les moyens humains existants. Il rappelle que la recherche d'économies est une démarche de responsabilité vis-à-vis des contribuables.

Les besoins des montrougiens sont relativement bien satisfaits, et s'il est vrai l'on peut toujours faire mieux, il faut cependant avoir conscience que ce ne peut pas être sans conséquence financière pour la population locale.

S'il reconnaît qu'il faut des logements sociaux, il rappelle que la quotité légale est passée de 20 à 25% sans délai permettant leur construction, mais également que Montrouge a construit près de 850 logements sociaux depuis sa première élection, ce dont ne peuvent pas se prévaloir toutes les communes avoisinantes.

M. TIMOTEO prend à son tour la parole. Il revient sur l'évolution des financements des collectivités locales et rappelle que la réduction des dotations intervient dans le cadre d'une action globale qui vise au redressement des comptes de la Nation, qui sans ces mesures seraient aujourd'hui en bien plus mauvais état. Il souligne que la mise en place du pacte de responsabilité et de solidarité intègre une baisse de l'impôt sur les foyers aux revenus modestes à moyens.

Il estime légitime que les collectivités contribuent à l'effort du redressement des comptes publics d'autant que cette contribution est proportionnelle à leur poids dans les dépenses publiques au niveau national, mais reconnaît que certaines collectivités, notamment celles des Hauts de Seine, par le biais des péréquations sont soumises à un effort accentué. Cependant l'impact de la baisse des dotations sur le niveau d'investissements des collectivités pourrait être contourné par la mutualisation dans le cadre, par exemple, de la Communauté de Communes.

Il regrette également que la Ville n'ait pas mis en place de projet éducatif territorial qui lui aurait permis de bénéficier de 50€ par élève de manière pérenne.

Il note l'augmentation de près de 7% des recettes de stationnement et estime que les familles vont payer plus pour le même service. Il relève la volonté d'augmenter la fiscalité sur la commune. Puis il aborde la réforme de la taxe sur le dépassement du PLD (Plafond Légal de Densité) qui est en préparation de longue date et qui, à son sens, a constitué une recette facile dans une ville à très forte densité.

M. Le Maire estime que s'agissant du déficit de l'Etat, il est injuste que l'on demande aux collectivités territoriales de devoir y remédier. Il rappelle que la DGF était une compensation des charges transférées aux collectivités territoriales lors de la décentralisation, et que la diminution de cette dotation n'est pas accompagnée de la baisse des charges qu'elle est

supposée couvrir.

Concernant le dépassement du plafond légal de densité, il explique que la valorisation des terrains est le résultat des efforts fournis par les collectivités pour rendre leurs villes agréables et attractives et qu'il était logique qu'elles bénéficient d'un retour. Il regrette la perte de cette recette, certes prévue de longue date, mais qui composait une part importante des recettes d'investissement. Il ajoute que, contrairement aux affirmations de M. TIMOTEO, cette taxe n'encourageait pas la densification mais la décourageait.

M. MOULY remarque que les orientations budgétaires n'ont pas beaucoup changé depuis 1994, bien que la population ait considérablement augmenté, que les prix de l'immobilier aient subi une très forte croissance, rendant difficile l'accès au logement sur la commune des Montrougiens alors même que la ville n'a pas atteint les 25 % de logements sociaux imposés par la loi.

Il revient longuement sur le fonctionnement de la SOGEB qu'il qualifie d'entreprise, regrettant que le centre des congrès ne soit pas mis davantage à la disposition des Montrougiens et de leurs associations.

Il salue le personnel territorial pour son service rendu à la population et demande pour lui « un management juste et respectueux de chacun ».

Dans les produits, il note certes l'augmentation des recettes résultant de l'accroissement de la fréquentation du Pôle Santé Solidarité Claude Manonviller, mais il regrette l'impact des nouveaux tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires ainsi que l'augmentation de la part revenant à l'usager. Il s'enquiert également du niveau d'avancement du « E.P.D.T. »

Il relève le faible endettement de la Ville et suggère d'investir davantage.

Et enfin il souhaite connaître les projets immobiliers sous-jacents aux acquisitions avenue la République.

M. le Maire lui répond que l'activité de SOGEB, qui est une SPL, est en phase de croissance car elle n'a pas encore atteint un niveau d'occupation maximum des locaux. L'objectif de cette entité est de prendre en charge tous les frais de gestion du bâtiment afin qu'il coûte moins cher à la collectivité et donc au contribuable Montrougien.

Concernant le personnel de la Ville, il rassure M. MOULY quant à la politique managériale appliquée.

Il souligne les frais supplémentaires inhérents à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et réfute donc que la ville fasse supporter aux usagers une part plus importante des coûts de fonctionnement des structures périscolaires et de restauration scolaire.

Quant au P.E.D.T., il progresse au rythme de l'Education Nationale.

Investir est synonyme d'endettement ce qui représente un coût qu'il faut maîtriser, mais il y a tout de même 10 millions d'investissements prévus au budget 2015.

Les acquisitions avenue de la République ont comme finalité l'agrandissement du square Schuman à condition d'obtenir l'accord de la copropriété concernée, à défaut les biens seront revendus.

M. GILLET revient sur la situation financière dégradée des collectivités territoriales et, dans ce contexte, s'étonne que la Ville puisse procéder à un remboursement anticipé de la dette de plus de 7 800 000€. Il s'interroge sur le coût de cette opération et de l'intérêt que la Ville en retirera. Il salue au passage les efforts réalisés par les services pour réduire les charges.

M. Le Maire précise que cette somme est inscrite en remboursement anticipé, par précaution, dans l'éventualité où les taux remonteraient.

Mme ARMANO demande si les logements construits rue de la Vanne sont bien destinés à «Montrouge Habitat», car les promoteurs disent qu'ils seront réservés au personnel communal.

M. le Maire lui explique que chaque fois que la ville subventionne un programme de logements sociaux, et en contrepartie des garanties d'emprunt, un contingent de 20% des logements lui est réservé. C'est la ville qui proposera des candidats pour ces logements, ce qui correspond au 1% patronal.

M. TIMOTEO revient sur la hausse éventuelle des impôts locaux à laquelle il est fait

allusion dans le rapport et demande plus de précisions.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une éventualité mais que rien n'est encore fixé pour l'instant car tous les paramètres ne sont pas encore connus à ce jour pour établir le budget définitif.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2 - Débat d'orientations budgétaires 2015 du budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. HUREAU

Délibération n°2015-12

Compte tenu du périmètre réduit de ce budget, cette présentation a été simplifiée, et se résumera à l'étude des grands chapitres budgétaires.

Voici donc les grandes lignes de nos orientations budgétaires (DOB 2015), avec systématiquement un rappel, pour comparaison, des données du budget primitif 2014 (BP 2014).

I - Analyse des dépenses réelles de fonctionnement :

BP 2014 : 129 K€ - Clôture 2014 : 83 K€ - DOB 2015 : 127 K€

La hausse observée sur cette section est due à l'augmentation de notre provision pour l'entretien du réseau, poste logiquement en progression depuis que les travaux de réhabilitation sont arrivés à leur terme. On notera, en parallèle, la diminution de nos frais financiers.

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

BP 2014 : 59 K€ - Clôture 2014 : 32 K€ - DOB 2015 : 62 K€

Il s'agit essentiellement de frais d'entretien du réseau, provisionnés, comme l'an passé, à hauteur de 50 K€. On y trouve également la commission de recouvrement de la redevance d'assainissement, versée à Véolia, dont le montant est estimé à 9 K€. La légère augmentation de ce chapitre est due à l'inscription de dépenses exceptionnelles au chapitre 022, à hauteur de 2,5 K€. Cette ligne sert également d'ajustement pour atteindre l'équilibre du budget

Chapitre 66 – Frais financiers :

BP 2014 : 70 K€ - Clôture 2014 : 51 K€ - DOB 2015 : 65 K€

Nous avons déjà réduit cette enveloppe en 2014, compte tenu de la tendance baissière des indices variables sur lesquels la moitié de notre dette est adossée. La chute de ces index s'est encore accentuée tout au long de l'année écoulée, ramenant le taux moyen de nos emprunts à seulement 1,56%. Compte-tenu des mesures prises par la BCE pour stimuler l'accès à la liquidité, avec un taux directeur abaissé à 0,05%, nous n'anticipons pas de remontée notable de ces index dans les mois qui viennent. Aussi prévoyons-nous de réduire d'environ 5 K€ l'enveloppe prévue pour les intérêts de la dette.

II- Analyse des recettes réelles de fonctionnement :

BP 2014 : 570 K€ - Clôture 2014 : 647 K€ - DOB 2015 : 531 K€

Les produits de fonctionnement sont constitués de la redevance d'assainissement, de la participation pour assainissement collectif due par les aménageurs pour le raccordement au réseau, et de la contribution de la Ville. Ils sont intégralement rassemblés sous le chapitre 70 (Produits des services et du domaine). Ils sont proposés à un niveau légèrement inférieur à celui de 2014, car ceux-ci n'intègrent plus la contribution de la Ville à compter de cette année.

Par délibération du 18 décembre 2014, nous avons en effet décidé d'augmenter le taux de la redevance d'assainissement de 19 centimes à 23 centimes d'Euros (à titre de comparaison, la moyenne départementale est actuellement supérieure à 27 centimes). Le produit anticipé de la redevance d'assainissement pour 2015 est donc supérieur à celui de l'an passé, puisqu'il s'élève à 530 K€, contre seulement 460 K€ en 2014.

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons instauré, par délibération du 28 juin 2012, une participation pour l'assainissement collectif (se substituant à l'ancienne participation pour raccordement à l'égout), due par les aménageurs lors du raccordement au réseau

d'assainissement pour les constructions neuves, les extensions de constructions existantes et les réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires. Le produit de cette taxe est habituellement modeste (moins de 1 K€ par an), mais il est variable en fonction des opérations de construction terminées au cours de l'exercice. Nous avons perçu en 2014 une somme importante, à hauteur de 59 K€, correspondant à un chantier de construction de bureaux au 15/21 rue Louis Lejeune achevé au cours de cet exercice. Pour l'exercice 2015, nous n'anticipons pas de recette exceptionnelle de cette envergure, aussi proposons nous de n'inscrire qu'une petite provision de 1 K€

L'addition de ces deux recettes (531 K€), complété par la reprise du résultat de l'année 2014, est suffisant pour atteindre l'équilibre du budget sur 2015. C'est pourquoi nous proposons de ne pas faire appel à la Ville, habituellement sollicitée à hauteur d'environ 100 K€ (110 K€ en 2014), pour le financement du présent exercice. La ligne correspondant à la contribution de la Ville est donc ramenée à zéro pour 2015.

III- Analyse des dépenses réelles d'investissement :

BP 2014 : 941 K€ - Clôture 2014 : 931 K€ - DOB 2015 : 800 K€

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

BP 2014 : 648 K€ - Clôture 2014 : 648 K€ - DOB 2015 : 447 K€

Nous devons, au sein de ce chapitre, distinguer deux types d'inscriptions :

- Le remboursement du capital de notre dette à long terme, pour un montant global de 347 K€. Cette dépense est récurrente, elle revient chaque année et ne s'éteindra que lorsque nous aurons remboursé la totalité de notre stock de dette (soit à l'horizon 2028, sur un encours au 01/01/2015 de 2 961 K€). Dans le cadre de l'équilibre réel, c'est bien cette dépense qui doit être couverte par nos ressources propres.

- Le remboursement de l'emprunt d'équilibre de fin d'exercice 2014, pour un montant de 100 K€ en 2015 (contre 290 K€ l'an passé). Cette mobilisation d'emprunt n'a en effet servi qu'à faire la liaison entre les exercices 2014 et 2015, afin d'assurer l'équilibre du compte administratif, et n'a duré que quelques jours, entre fin décembre et tout début janvier 2014. D'un point de vue comptable, cet emprunt peut être assimilé à une opération de trésorerie. Il n'aura généré que de très faibles frais d'intérêts, et il a déjà fait l'objet d'un remboursement auprès de notre prêteur (la Société Générale, banque auprès de laquelle nous avons contracté le produit revolving permettant de procéder à ce type d'opération). Il nous reste toutefois à régulariser budgétairement ce remboursement, objet de la présente inscription. Les crédits correspondants ne rentrent pas dans le calcul de l'équilibre réel.

Chapitres 20 / 21 / 23 – Equipement brut :

BP 2014 : 11 K€ - Clôture 2014 : 0 K€ - DOB 2015 : 12 K€

Comme chacun sait, notre programme de rénovation du réseau d'assainissement s'est achevé en 2011. Nous inscrivons toutefois habituellement une provision pour d'éventuels travaux de confortation du réseau, qui n'a pas donné lieu à réalisation en 2014. En ce qui concerne 2015, nous envisageons de reconduire cette enveloppe à hauteur de 12 K€.

Chapitre 001 – Résultat reporté :

BP 2014 : 282 K€ - Clôture 2014 : 282 K€ - DOB 2015 : 342 K€

Il s'agit du résultat de la section d'investissement reporté d'une année sur l'autre, autrefois repris au Budget Supplémentaire. Par parallélisme avec le budget principal de la Ville, et dans la mesure où le compte administratif 2014 de l'assainissement ainsi que la délibération d'affectation du résultat vous ont été présentés au cours de cette séance, il nous est d'ores et déjà possible de procéder à cette inscription. Le résultat d'investissement reporté de 2014 sera donc porté au budget primitif 2015, et couvert par la reprise de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

IV- Analyse des recettes réelles d'investissement :

BP 2014 : 500 K€ - Clôture 2014 : 422 K€ - DOB 2015 : 397 K€

Nos recettes d'investissement ne comprennent plus de FCTVA. Au BP 2014, elles étaient

constituées d'une inscription d'emprunt, de 191 K€, ainsi que de la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, à hauteur de 310 K€

Le bon résultat de l'exercice 2014 nous permet de reprendre au budget 2015 un résultat de 397 K€. Le niveau de cette reprise est suffisant pour boucler l'équilibre du budget, aussi nous ne prévoyons pas d'inscrire d'emprunt au présent exercice.

Notons, pour terminer, une recette de 11,5 K€ perçue en 2014, correspondant au solde d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation du réseau d'assainissement au titre de 2009 et 2010.

Données synthétiques du DOB 2015 du Budget Annexe de l'Assainissement (en €uros)

		BP 2014	Clôture 2014	DOB 2015
011	Charges générales	59 300,00	32 336,13	59 500,00
66	Charges financières	69 709,18	50 784,06	65 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	2 585,69
Total DRF		129 009,18	83 120,19	127 085,69
70	Produits des services	570 000,00	646 949,25	531 000,00
Total RRF		570 000,00	646 949,25	531 000,00
Solde Fct		440 990,82	563 829,06	403 914,31
16	Dette (amortissement normal)	358 050,00	358 037,83	347 011,00
	Remboursement revolving	290 000,00	290 000,00	100 000,00
20+23	investissements hors dette et immobilier	10 800,00	0,00	11 800,00
001	résultat reporté	282 513,26	282 513,26	342 030,76
Total DRI		941 363,26	930 551,09	800 841,76
13	Subventions d'investissement	0,00	11 439,00	0,00
16	Emprunt (revolving)	190 192,72	100 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	310 179,72	310 179,72	396 927,45
Total RRI		500 372,44	421 618,72	396 927,45
Solde Inv		-440 990,82	-508 932,37	-403 914,31
Solde		0,00	54 893,69	0,00
Reports D			0,00	
Reports R			0,00	
Résultat CA			54 896,69	

M. MOULY souligne qu'un certains nombre de programmes immobiliers seront en fin d'achèvement courant 2015, ce qui générera pour la Ville des recettes conséquentes.

M. le Maire répond par l'affirmative, mais précise qu'elles ne sont pas inscrites, toujours par mesure de précaution. Elles seront intégrées au budget lorsqu'effectives.

COMMUNICATION de M. LE MAIRE

En vertu de l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, je vous informe de mon intention de mettre un terme aux fonctions du directeur général des services techniques, à la date du 1^{er} juin 2015.

J'ai reçu l'intéressé en entretien individuel, le 27 février 2015, afin de l'informer de cette décision et de recueillir ses éventuelles observations. Il sera, à cette date du 1^{er} juin prochain, reclassé sur un emploi existant et vacant au tableau des effectifs de la Ville, correspondant à son grade et à ses compétences.

Je vous précise en outre que, conformément à la réglementation cette communication ne donne lieu ni à inscription à notre ordre du jour, ni à débat et ni bien sûr à vote.

QUESTIONS DIVERSES

M. TIMOTEO s'étonne que ne soit prévu qu'un seul atelier sur le PLU, eu égard à l'enjeu il aurait souhaité que davantage de thématiques soient abordées. Il regrette également que la communication n'ait pas été faite beaucoup plus tôt et plus massivement.

Il aborde ensuite les travaux prévus dans groupe scolaire Renaudel et la mise en veille d'un certain nombre de travaux d'entretien, notamment sur les chaudières.

Enfin il questionne sur l'état d'avancement du projet de la cuisine centrale.

M. GIRAULT lui répond que l'entretien du matériel n'est pas suspendu, qu'aucune chaudière n'est inactive, et qu'une réunion d'information à destination des parents d'élèves a été organisée.

M. le Maire signale que concernant les ateliers PLU peu de demandes ont été dénombrées, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'en réalité il y aura peu de modifications sur le fond mais essentiellement une mise à jour des documents, mais signifier également que les Montrougiens font confiance à la ville. L'information sur la tenue des ateliers s'est faite sur le site de la Ville, dans Montrouge magazine, et par voie d'affichage.

Concernant la cuisine centrale, l'acquisition d'un terrain sur Massy est en négociation, la nouvelle municipalité de Wissous ayant refusé la vente du terrain initiée avant les élections municipales par ses prédécesseurs.

M. GILLET aborde « l'habillage » des statues Place Emile Cresp par un collectif de Montrougiens qui n'apprécient pas le classicisme de ces œuvres. Il s'étonne que leur demande auprès de la Mairie pour mener cette action n'ait pas obtenu de réponse.

M. le Maire lui fait remarquer qu'il ne leur aurait pas été possible de procéder à leur installation sans l'accord de la collectivité puisqu'il s'agit du domaine public, qu'un minimum délai est nécessaire pour obtenir une réponse écrite mais que le directeur du service culturel s'est entretenu avec les membres de cette association.

M. MOULY demande s'il y aura une information à destination de la population concernant les nouveaux bureaux de vote.

Il a noté une amélioration dans la circulation autour du chantier de « Evergreen ».

Et enfin il souhaiterait une place supplémentaire dans la file « dépose minute » qui se situe au niveau du collège du Haut Mesnil à l'angle Jean Jaurès/ Arthur Auger.

M. le Maire lui confirme que l'information sur les bureaux de vote est donnée et il se rendra avenue Jean Jaurès pour mieux visualiser la problématique du « dépose minute ».

Mme ARMANO questionne sur le dossier de la pollution rue de Vanne consécutif à l'exercice antérieur de l'entreprise BOBIN et sur la possibilité de réaliser des relevés dans le nouveau gymnase.

M. le Maire l'informe qu'il a bien reçu les copies des courriers que les riverains ont adressés aux services de l'Etat concernant ce dossier et qu'il rédigera un courrier d'intervention pour soutenir leur demande. Les relevés sont effectués par l'Etat.

La séance s'achève à 21H48
